

Discours de Monsieur Dini Abdallah Omar, Secrétaire General du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement de Djibouti a la vingtième Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, Lima, Pérou

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation**

C'est un immense honneur pour moi de m'adresser à cet auguste assemblée a l'occasion de la vingtième Conférence des Parties sur le changement climatique. Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes vifs remerciements au Peuple et au Gouvernement péruviens pour l'accueil chaleureux qui a nous a été réservée depuis notre arrivée dans cette belle cite de Lima. Mes remerciements s'adressent également au Secrétariat Exécutif de la Convention qui a pris les dispositions nécessaires pour faciliter nos travaux durant cette conférence.

Le changement climatique représente le plus grand défi auquel l'humanité est confrontée depuis les trois dernières décennies. La menace que fait peser le réchauffement global sur les sociétés humaines et les écosystèmes est croissante. Le cinquième rapport du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) vient de confirmer la gravite de cette menace en précisant que le changement climatique risque de produire des effets néfastes sévères et irréversibles. Les conclusions de ce rapport sont clairs et je les cite: “ d'abord, l'influence des hommes sur le climat est claire, et cette influence croit rapidement. Ensuite, nous devons agir vite et de manière décisive si nous voulons éviter des conséquences destructrices. Enfin, nous avons les moyens de limiter le changement climatique en cours et de construire un meilleur futur”. Telles sont les recommandations du GIEC sur lesquelles nous devons nous baser pour ici à Lima prendre des décisions importantes qui vont nous permettre de réussir la Conférence de Paris l'année prochaine. Lima constitue une étape décisive si l'on veut éviter à Paris l'échec que nous avons connu à Copenhague.

Monsieur le Président,

Nous constatons déjà les effets désastreux du changement climatique sur tous les continents, notamment la fonte des glaciers, les ouragans, l'élévation du niveau de la mer et les sécheresses. La République de Djibouti se trouve dans la corne d'Afrique qui est régulièrement frappée par des sécheresses de plus en plus fréquentes et longues. La baisse de la pluviométrie impose à nos populations un stress hydrique qui menace leur santé et leur bien-être. Le Djibouti se situe également sur la zone côtière où sont concentrées ses populations et ses infrastructures qui sont menacées par l'élévation du niveau de la mer ainsi que les inondations.

Le changement climatique sape les efforts qu'engage notre gouvernement pour atteindre les objectifs du développement du millénaire. Les Pays les Moins Avancés (PMA) dont fait partie le Djibouti n'émettent qu'une faible quantité des gaz à effet de serre et pourtant subissent de plein fouet les effets néfastes du changement climatiques, alors même qu'ils n'ont pas suffisamment de capacités pour s'adapter au réchauffement global.

En dépit de sa contribution marginale à l'émission des gaz à effet de serre, la République de Djibouti contribue à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique. Ainsi nous avons réalisé l'interconnexion électrique avec l'Éthiopie et nous avons développé les énergies solaires. Le Gouvernement djiboutien a également investi, avec le soutien de ses partenaires au développement, 35 millions de dollars dans l'exploration de la géothermie. Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Djibouti a ratifié l'amendement au Protocole de Kyoto et j'exhorte tous les pays à ratifier cet amendement.

Dans le domaine de l'adaptation, notre pays met en œuvre plusieurs projets grâce au financement du Fonds pour les PMA et du Fonds d'Adaptation avec le soutien technique du PNUD et du PNUE. Cependant, ces financements multilatéraux exigent un co-financement qui constitue une contrainte supplémentaire pour nos budgets nationaux. Par ailleurs, ce financement multilatéral reste en deçà de nos besoins d'adaptation au changement climatique qui sont énormes. C'est pourquoi nous sommes inquiets face à la faiblesse des ressources du

Fonds d'Adaptation qui résulte de la faiblesse du prix de la tonne de carbone. Il existe également une incertitude quant à l'avenir du Fonds pour les PMA suite à la création du Fonds Vert Climat.

Cependant, nous nous réjouissons de la capitalisation du Fonds Vert climat à hauteur de 9,9 milliards de dollars. Nous demandons que 50% de ce fonds soit réservé à l'adaptation afin d'établir un équilibre avec le financement accordé à l'atténuation. Nous demandons aussi que la moitié du financement consacré à l'adaptation soit réservé aux Pays les Moins Avancés ainsi qu'aux pays les plus vulnérables au changement climatique.

Monsieur le Président,

Nous devons adopter à Paris un accord contraignant engageant toutes les Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Cet accord doit être universel, mais il doit être aussi juste et équitable. Le principe de la responsabilité commune mais différenciée inscrite dans la Convention doit être scrupuleusement respecté. Conformément à ce principe, les pays développés, qui sont historiquement responsables du changement climatique, et qui disposent de plus grandes capacités financières et technologiques, doivent prendre le leadership dans la lutte contre le changement climatique en réduisant de façon substantielle leurs émissions des gaz à effet de serre. Les pays en développement contribuent déjà et vont continuer à contribuer à cet effort d'atténuation selon leurs circonstances nationales et leurs capacités respectives à condition que les moyens de mise en œuvre de cette politique leur soient garantis dans le futur accord de Paris. Il est donc essentiel afin de bâtir la confiance dans la négociation de respecter l'équilibre entre l'effort demandé pour la réduction des gaz à effets de serre et les moyens financiers mobilisés pour permettre aux pays en développement de s'engager dans une croissance économique faible en carbone. Pour ce faire, le financement, le transfert des technologies et le renforcement des capacités doivent avoir une place importante dans l'accord de Paris.

L'adaptation reste une priorité pour les pays africains et nous demandons que dans le futur accord l'équilibre entre l'adaptation et l'atténuation soit respecté. Le futur accord ne doit pas porter essentiellement sur l'atténuation, mais il doit traiter également de tous

les éléments de la Plateforme de Durban, à savoir l'adaptation, le financement, le transfert des technologies et le renforcement des capacités.

Nous ne disposons que d'une année pour négocier un accord universel et équitable. Aussi, il est de notre devoir de prendre rapidement des décisions qui engagent l'avenir de l'humanité. Il est urgent d'agir maintenant pour éviter des catastrophes futures. Le coût de l'inaction sera plus important que le coût des actions que nous devons prendre pour réduire l'émission des gaz à effet de serre. J'ose espérer que les préoccupations des populations pauvres qui sont victimes du changement climatique seront prises en compte durant cette année de négociation qui devra aboutir à un accord universel, juste et équitable. Nous sommes tous sur le même bateau et nous devons agir ensemble pour sauver notre planète.

Je vous remercie de votre aimable attention.